

Appel à projets 2025

Formations qualifiantes certifiantes à distance

Internationalisez votre formation qualifiante certifiante grâce au numérique éducatif avec l'appui de l'AUF !

Date limite de soumission des dossiers : 24 mars 2025 à 23h59 heure de Tunis (UTC+1).

Observation : Le genre masculin est utilisé dans cet appel à projets comme genre neutre, afin d'alléger le texte.

Sommaire

1	Introduction & contexte	2
2	Objectifs.....	2
3	Formations concernées et conditions d'éligibilité.....	2
4	Soutiens offerts par l'AUF dans le cadre de cet appel	3
5	Déploiement ultérieur de la formation à travers l'AUF	3
6	Dossier de candidature	4
7	Critères de sélection	5
8	Calendrier de l'appel.....	5
9	Politique de confidentialité de l'AUF.....	6

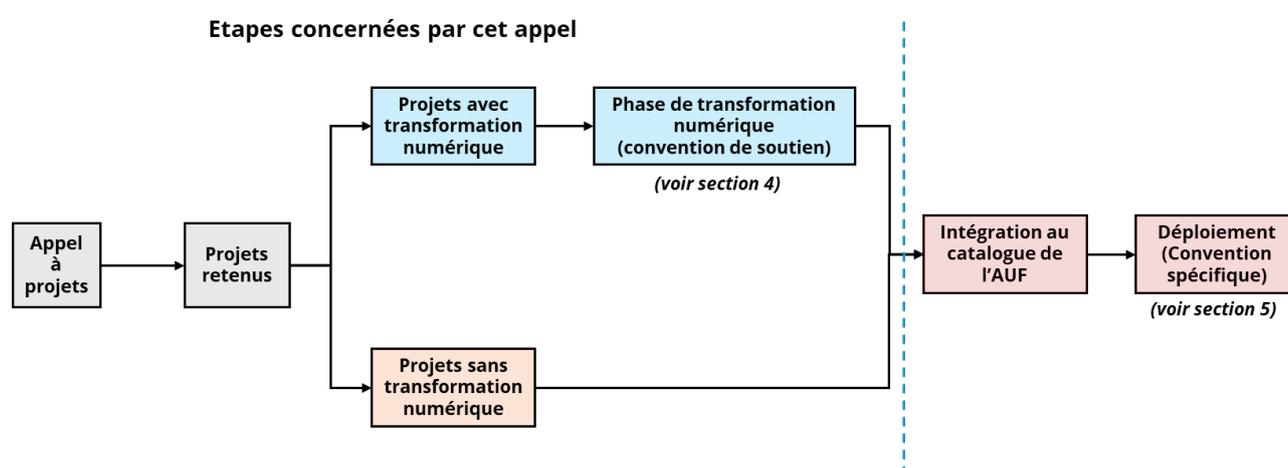
AUF - Révélateur du génie de la Francophonie scientifique

1 Introduction & contexte

Dans le cadre de sa stratégie 2021-2025, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) encourage la transformation numérique et l'internationalisation des formations pour rendre celles-ci plus accessibles, inclusives et en phase avec les besoins du marché.

L'AUF, via son Institut de la Formation à Distance de la Francophonie (IFIC), offre un appui technique et pédagogique aux établissements membres souhaitant développer des formations qualifiantes et certifiantes déployées à l'international via le numérique. Cet appel à projets vise à sélectionner des formations déjà existantes, susceptibles de recevoir si nécessaire un appui de l'AUF à leur transformation numérique, dans le but de les déployer à terme à travers le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance (<https://formations.auf.org/formations-qualifiantes/>).

Le schéma ci-dessous illustre le processus complet, depuis l'appel à projets jusqu'à la phase de déploiement, en incluant, le cas échéant, la phase de soutien à la transformation numérique :



2 Objectifs

Les objectifs visés par cet appel sont les suivants :

- **Internationalisation des formations :** Rendre les formations qualifiantes certifiantes accessibles à un public francophone international ;
- **Soutien à la transformation numérique :** Appuyer les initiatives visant à développer des formations de qualité totalement à distance ;
- **Synergie entre établissements :** Renforcer les collaborations entre établissements membres de l'AUF et promouvoir la solidarité scientifique.

3 Formations concernées et conditions d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets de formation doivent répondre aux critères suivants :

- **Établissement porteur :** être membre de l'AUF et à jour de sa cotisation.
- **Coordonnateur du projet :** doit être un formateur permanent dans l'établissement porteur.
- **Type de formation :**
 - Formation qualifiante et certifiante, délivrée totalement à distance.
 - Offrant une reconnaissance officielle des acquis d'apprentissage après évaluation sur des critères explicites (certificat, badge numérique, etc.).
 - Déjà existante (à distance ou présentielle) avec ou sans besoin de transformation numérique.
 - Les formations donnant lieu à l'obtention de crédits capitalisables sont encouragées.

- **Langue** : Formation principalement en français.
- **Soutien institutionnel** : Engagement de la Plus Haute Autorité (PHA) de l'établissement porteur.

Les projets de formations **entièrement nouvelles** ou **non certifiantes** ne sont pas éligibles.

4 Soutiens offerts par l'AUF dans le cadre de cet appel

Dans le cadre de cet appel, **le soutien de l'AUF à la transformation numérique des formations**, en vue de leur intégration au catalogue de l'AUF des formations internationales à distance, peut prendre plusieurs formes, qui ne sont pas mutuellement exclusives :

- L'acquisition d'équipements et matériels à usage technopédagogique (ne doit pas dépasser 50% du montant du soutien financier demandé à l'AUF).
- L'acquisition de logiciels et services en ligne à usage technopédagogique.
- La production et/ou l'acquisition de ressources pédagogiques numériques.
- L'accompagnement et assistance technopédagogiques pendant la transformation numérique de la formation :
 - La mobilisation d'une expertise en ingénierie pédagogique numérique.
 - Le renforcement des compétences en pédagogie numérique (formation de formateurs...).
- L'accès aux Laboratoires Multimédia Pédagogiques de l'AUF dans les implantations équipées.
- La mise à disposition d'un espace dédié à la formation sur la plateforme pédagogique de l'AUF (<https://campusnumerique.auf.org>), avec un coût annuel estimé à 500 euros.

Le soutien peut varier en fonction de la formation et des besoins exprimés. Il est envisagé que le montant de la subvention octroyée pour la phase de transformation numérique de la formation varie entre 2 000 et 4 000 euros.

La phase de soutien à la transformation numérique, visant l'intégration de la formation au catalogue, est prévue pour une durée maximale de 6 mois et sera formalisé par une convention de soutien.

5 Déploiement ultérieur de la formation à travers l'AUF

Une fois la transformation numérique de la formation achevée, si elle s'avère nécessaire, celle-ci doit obligatoirement rejoindre le catalogue de l'AUF des formations qualifiantes internationales à distance. Elle aura alors accès à toute une gamme de services supplémentaires.

NB :

- L'intégration des formations au catalogue fera l'objet d'une 2^{ème} convention spécifique au déploiement, différente de la convention de soutien au projet de transformation numérique.
- L'AUF perçoit des frais de gestion sur les frais d'inscriptions aux formations inscrites à son catalogue (à titre indicatif ceux-ci étaient de 10% des frais d'inscription pour l'année 2024).
- Certains des services listés ci-dessous peuvent également entraîner le paiement de frais supplémentaires.

Le dispositif de l'AUF de déploiement des formations qualifiantes internationales à distance

▪ Communication :

- Intégration des formations dans le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance délivrées par les établissements membres.
- Promotion des formations et diffusion des appels à candidatures auprès des apprenants potentiels partout dans le monde et ce, à travers les réseaux et canaux de communication de l'AUF.

▪ Soutien administratif :

- L'inscription des apprenants à travers la plateforme de l'AUF de gestion des candidatures de l'AUF.
- Accès à la plateforme de l'AUF de gestion de candidatures (sélection des apprenants par les établissements, notification des candidats...).
- Le paiement par les apprenants retenus des frais d'inscription à la formation en monnaie locale à travers les implantations de l'AUF. Ces frais d'inscription sont ensuite reversés à l'établissement par l'AUF.
- Accompagnement et assistance administrative tout au long du déploiement de la formation.
- Mise à disposition de locaux et équipements dans les implantations de l'AUF (organisation de regroupements virtuels et/ou présentiels, accès sur place des apprenants aux ressources pédagogiques...).
- Organisation des évaluations sommatives écrites et orales dans les implantations de l'AUF (locaux, surveillance, numérisation et envoi des copies, accès à la plateforme de gestion des évaluations...).
- Paiement à travers l'AUF des tuteurs de la formation pour le compte de l'établissement, de manière exceptionnelle, sur indication écrite d'un ordonnateur des dépenses de l'établissement. Ces sommes sont déduites des montants des versements et concernent les tuteurs résidant dans un pays francophone (hors Europe de l'Ouest et Amérique du Nord).
- Gestion de courrier : envoi des dossiers d'inscription déposés auprès des implantations de l'AUF à l'établissement porteur de la formation, envoi aux apprenants via les implantations de l'AUF des attestations de présence, des certificats/attestations de réussite et de tout autre document officiel attestant de la performance de l'apprenant.

▪ Soutien technopédagogique :

- Assistance pour la préparation des fiches pédagogiques de formations et leur intégration dans le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance.
- Conseil et assistance technopédagogiques pendant la délivrance de la formation.
- Mise à disposition d'un espace dédié à la formation sur la plateforme pédagogique de l'AUF (<https://campusnumerique.auf.org>) – ce service entraîne des frais supplémentaires.
- Accès aux Laboratoires Multimédias Pédagogiques de l'AUF dans les implantations équipées.

▪ Authentification sur la Blockchain :

- Authentification des certificats, attestations de réussites... sur la Blockchain (plus de détails : <https://ific.auf.org/certification>) – ce service entraîne des frais supplémentaires.

6 Dossier de candidature

La candidature peut être soumise par l'établissement porteur seul ou dans le cadre d'un consortium, incluant des établissements universitaires et des partenaires socio-économiques.

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- La lettre d'engagement de l'établissement porteur du projet signée par la Plus Haute Autorité (PHA), indiquant le titre de la formation proposée, l'identité du coordonnateur du projet et les motivations de l'établissement ou des établissements pour répondre à cet appel (*en format PDF*). Dans le cas d'un consortium, le PHA de chaque membre du consortium doit soumettre une lettre d'engagement.
- Le formulaire de candidature, dûment rempli (*en format Word, cf. modèle*).
- Un document officiel attestant que la formation est bien certifiante, c'est-à-dire qu'elle donne lieu à l'émission d'une preuve de reconnaissance officielle après évaluation sur des critères explicites (*en format PDF*).
- Le Curriculum Vitae du coordonnateur du projet (*en format PDF*).
- La liste des membres de l'équipe du projet (*en format Excel, cf. modèle*).
- Les modalités pédagogiques et d'organisation de la formation (fiche pédagogique) (*en format Word, cf. modèle*).
- Le calendrier prévisionnel du projet de transformation numérique, si nécessaire (plan d'action détaillé, diagramme de Gantt...) (*en format Excel, cf. modèle*).
- Le budget prévisionnel détaillé du projet de transformation numérique, si nécessaire, précisant les contributions de l'établissement porteur du projet, des partenaires, le cas échéant, ainsi que la demande de financement à l'AUF (*en format Excel, cf. modèle*).
- Autre(s) document(s) en appui à la proposition (facultatif) (*formats de fichiers acceptés : pdf, xlsx, doc, docx et odt*).

NB :

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
- Les documents transmis doivent être obligatoirement rédigés en français.
- Un établissement peut soumettre plusieurs projets de formation, chaque projet devant faire l'objet d'une soumission distincte.

7 Critères de sélection

Les dossiers éligibles seront évalués selon les critères suivants :

- Alignement avec les objectifs de l'appel ;
- Qualité et faisabilité du projet ;
- Caractère innovant ;
- Stratégie de pérennisation ;
- Viabilité du modèle économique ;
- Compétences et qualifications de l'équipe projet ;
- Finalité professionnelle et impact pour la Francophonie scientifique ;
- Implication d'établissements du Sud.

8 Calendrier de l'appel

- Date de début de soumission des dossiers : **28 janvier 2025**.
- Date limite de soumission des dossiers : **24 mars 2025** à 23h59 heure de Tunis (UTC+1).
- Date prévisionnelle de notification des résultats : **12 – 16 mai 2025**.
- Conventionnement des projets retenus : **19 mai – 17 juin 2025**.

La soumission du dossier de candidature se fait à travers la plateforme d'appels à projets : <https://appelsprojets.auf.org>.

9 Politique de confidentialité de l'AUF

L'AUF garantit la protection des données personnelles collectées. Ces informations sont utilisées exclusivement dans le cadre de cet appel à projets. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : appel-foad@auf.org.